

## Comité de projet – Éoliennes de la Sabline

**Date :** 5 février 2026 de 14h à 16h

---

**Lieu :** Salle des fêtes de Villiers-le-Roux

---

- Participants :**
- **Commune de La Magdeleine** : Monique LERICOLAIS – Maire ; Patrice POURAGEAUD – 1<sup>er</sup> adjoint ; Denis BRISSONNAUD – 2<sup>ème</sup> adjoint
  - **Commune de Villiers-le-Roux** : Sabrina VIAUD – 1<sup>ère</sup> adjointe ; Cyril POINSET – 2<sup>ème</sup> adjoint ; David RIVALLANT – élu référent éolien
  - **Commune des Adjots** : Patrick RAFFOUX – 1<sup>er</sup> adjoint
  - **Commune de La Forêt-de-Tessé** : Gérard LE HÉLANFF – Maire
  - **Communauté de communes de Val de Charente** : Pascal BŒUF – 4<sup>ème</sup> vice-président économie et développement durable & Maire de Villefagnan
  - **PETR du Pays du Ruffecois** : David BILLY – chargé de mission TEPOS
- 
- Intervenants :**
- **H2air** : Katia AIT-AISSA – responsable développement éolien ouest ; Audrey COLLET – responsable de projets éoliens & autorisations ; Perrine LAINÉ – responsable de projets éoliens & territoires
  - **Agence Tact** : Marie LEUGE-MAILLET, en charge de l'animation de la réunion
- 

La réunion, d'une durée de deux heures, s'est déroulée en deux temps : une présentation du projet, suivie d'un temps consacré aux questions et aux réponses. À noter toutefois que les participants ont aussi pu poser librement leurs questions au fil de la présentation, entre chaque grande thématique abordée.

## Ouverture de la réunion et rappel du cadre réglementaire

La réunion s'inscrit dans le cadre du comité du projet, instance réglementaire prévue par le décret du 22 décembre 2023 relatif à l'article L.211-9 du Code de l'énergie, organisée en amont du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale. Elle vise à présenter aux élus concernés l'état d'avancement du projet, les résultats des études menées et à recueillir leurs observations.

Dans le cadre du comité de projet, doivent être invitées toutes les communes situées dans un rayon de 6 km autour du projet ainsi que la communauté de communes concernée. A ce titre, 22 communes et la Communauté de communes Val de Charente ont été conviées.

Il est rappelé que la procédure d'instruction qui s'ouvrira avec le dépôt du dossier auprès des services de l'Etat se déroulera en plusieurs phases, comprenant un examen du dossier par l'administration, une période de consultation du public et des collectivités (3 mois sous l'égide d'une commission d'enquête avec une réunion publique de lancement et de clôture), puis une phase de décision.

## Contexte énergétique et présentation de H2air

H2air rappelle le contexte national de transition énergétique, marqué par l'augmentation des besoins en électricité (mobilité, chauffage, industrie), les enjeux de décarbonation et de souveraineté énergétique. Dans ce cadre, l'État fixe un objectif de multiplication par 2,5 de la puissance éolienne terrestre installée, y compris dans les scénarios de relance ambitieuse du nucléaire.

H2air est une PME française fondée en 2008, comptant environ 160 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble du cycle de vie des projets éoliens et solaires : développement, construction, exploitation.

## Historique et genèse du projet

Le projet éolien de la Sabline est à l'étude depuis 2023 et s'inscrit en extension du parc éolien existant de Montjean-Theil-Rabier.

Les principales étapes de développement du projet sont rappelées, parmi elles :

- > Premières rencontres avec les élus de Villiers-le-Roux dès 2023 ;
- > Organisation d'une permanence d'information fin 2023 ;
- > Installation d'un mât de mesure, rencontre avec la Communauté de communes fin 2024 ;
- > Réalisation d'un porte-à-porte début 2025 ;
- > Échange avec la DREAL de la Charente et organisation d'une seconde permanence d'information au printemps 2025 ;
- > Suite aux vérifications cadastrales et au passage d'un géomètre, les limites communales sont incorrectes : l'éolienne E1 est donc située sur la commune de La Magdeleine, la commune est intégrée au projet à l'été 2025
- > Création de la société de projet « Éoliennes de la Sabline » fin 2025.

## Présentation du projet et de son implantation

Le projet prévoit l'installation de trois éoliennes de 4,2 MW, pour une puissance totale de 12,6 MW, représentant une production annuelle estimée à environ 22 000 MWh, soit

l'équivalent de la consommation annuelle (hors chauffage) de plus de 11 000 habitants (selon les calculs de l'ADEME). Le projet prévoit des rotors de 140 à 150 m et des hauteurs totales comprises entre 176 et 180 m. Le coût de construction du parc éolien est estimé à 17 950 000 €.

L'implantation retenue résulte de la prise en compte de contraintes suite à la réalisation de différentes études :

- > **Humaines** : respect de la distance réglementaire de 500 m aux habitations ;
- > **Techniques** : routes, lignes électriques, inter-distances entre éoliennes, servitudes aéronautiques (avis favorable de l'aviation militaire pour des machines jusqu'à 180 m de hauteur en bout de pale) ;
- > **Paysagères** : limitation du nombre d'éoliennes, cohérence avec le parc existant (réalisation d'un nombre important de photomontages, mettant en évidence des impacts variables selon les points de vue, jugés faibles à modérés dans la majorité des cas, plus marqués depuis certains secteurs proches) ;
- > **Écologiques** : absence de zonage de protection réglementaire sur la zone de projet, enjeux localisés pour l'avifaune et les chiroptères à proximité des boisements donc mise en place de mesures d'évitement, de réduction comme une garde au sol minimale de 30 m ;
- > **Acoustiques** : identification de risques de dépassement en période nocturne pour certains points, conduisant à la mise en place de bridages afin de respecter les seuils réglementaires ;
- > **Réglementaires** : règlement national d'urbanisme en vigueur (PLUi Val de Charente en cours d'élaboration).

## Raccordement et calendrier prévisionnel

L'hypothèse de raccordement serait le poste source du Ruffecois (aussi appelé Gallais-Rampeau), dont la mise en service est prévue au second semestre 2027.

Le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale est annoncé pour fin février 2026, avec une instruction estimée à environ trois mois, suivie d'une phase de consultation du public de 3 mois et d'une décision préfectorale attendue au premier semestre 2027.

## Retombées socio-économiques

H2air présente les retombées fiscales estimées pour les communes concernées par le projet, l'intercommunalité et le département ainsi que les mesures d'accompagnement proposées à ce stade aux communes d'implantation (habitat, patrimoine, voirie). Ces mesures ont été discutées avec les élus qui indiquent ne pas souhaiter s'engager à ce stade, considérant que les besoins des communes à l'horizon de la mise en service pourraient évoluer et que les équipes municipales en place à ce moment-là seront mieux à même de se positionner.

Une convention de voirie est prévue afin d'encadrer l'utilisation et la remise en état des routes communales durant le chantier et l'exploitation.

## Points d'attention exprimés par les participants

Les échanges ont porté sur différents sujets :

- > Plusieurs questions ont porté sur les distances aux habitations (à certains lieux-dits en particulier sur la commune de La Magdeleine) ainsi que sur la lisibilité de l'implantation par rapport au parc existant. H2air transmet les informations demandées à la mairie concernée.
- > Des réserves ont été exprimées concernant les impacts paysagers et un ressenti de saturation éolienne, notamment depuis certains axes routiers et communes voisines. La méthodologie employée pour réaliser les photomontages a été interrogée en référence à celle définie au sein du Guide des bonnes pratiques du pays Ruffécois. Le porteur de projet a indiqué que 50 photomontages ont été réalisés par un bureau d'étude externe en période hivernale (à feuilles tombées), conformément au guide de l'étude d'impact. H2air se tient à disposition des élus pour compléter certains points de vue si cela est souhaité.
- > Certains participants ont souligné un manque de cohérence perçu entre les objectifs nationaux, régionaux et locaux de production d'énergie renouvelables, estimant que les objectifs territoriaux seraient d'ores et déjà atteints.
- > Concernant la voirie, une attention particulière a été demandée sur certaines portions de routes communales sensibles, suite au retour d'expérience de la commune de La Forêt-de-Tessé accueillant déjà un parc éolien. H2air indique qu'un état des lieux sera réalisé en présence d'un huissier avant et après chantier et rappelle son engagement contractuel de remise en état des voiries en cas de dégradations imputable aux phases de chantier ou d'exploitation.
- > Des questions ont été posées concernant la prise en compte des enjeux de biodiversité, notamment la proximité des zones Natura 2000 et les mesures mises en œuvre en faveur de l'avifaune et des chiroptères. H2air précise que les inventaires ont été réalisés sur un cycle biologique complet, par un bureau d'étude externe, avec des inventaires complémentaires réalisés pour l'Outarde canepetière et les chiroptères, et qu'un échange a été engagé avec l'association Charente Nature afin d'intégrer son expertise du territoire. Les mesures ERC présentées visent à limiter les impacts du projet.